

Date de dépôt: 14 juin 2006

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM Fabienne Bugnon, Hervé Dessimoz, Hubert Dethurens, Alain Etienne, Laurence Fehlmann Rielle, Luc Gilly, René Koechlin, Georges Krebs, Pierre Meyll, Geneviève Mottet-Durand, Rémy Pagani, Pierre-Louis Portier, Françoise Schenk-Gottret, Walter Spinucci et Olivier Vaucher concernant l'aménagement du territoire de la région Rhône-Arve dite Genève-Sud

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 janvier 2001, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

LE GRAND CONSEIL,

considérant les termes de la motion 1213 à propos du sujet cité en titre;

invite le Conseil d'Etat

- à examiner dans quelle mesure le projet de concept d'aménagement cantonal du territoire, voté par le Grand Conseil, l'élaboration en cours du plan directeur ainsi que les études menées tant par le DAEL, que par les communes concernées, répondent aux invites et préoccupations exprimées dans la motion mentionnées ci-dessus;*
- à présenter au parlement un rapport qui relate le résultat de cet examen.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les préoccupations manifestées par le Grand Conseil en acceptant la motion 1377 concernant l'aménagement du territoire de Genève Sud ont été abordées dans plusieurs études réalisées dans le courant de ces dernières années et, dans certains cas, des réalisations concrètes sont à citer.

En premier lieu, il convient de mentionner qu'en 2003 le département alors en charge de l'aménagement (ex-DAEL) a engagé l'étude Genève - Sud, en associant au processus les communes de Carouge, Troinex, Veyrier, Bardonnex, Plan-les-Ouates et Lancy, ainsi que les milieux intéressés. Cette démarche avait pour objectif principal de vérifier l'utilité d'une nouvelle desserte entre la route de Veyrier et le Bachet-de-Pesay (projet de route interquartiers), en fonction de différents scénarios portant tant sur le développement de l'urbanisation, l'organisation des déplacements, que sur la préservation de l'environnement. Cette étude a conclu au fait que l'amélioration des déplacements dans Genève Sud dépendait de la mise en œuvre d'une série de mesures : augmentation de la capacité de la plateforme autoroutière de Bardonnex afin de diminuer le trafic de transit à travers Genève – Sud, amélioration de la connexion du secteur central de Genève – Sud au contournement autoroutier, amélioration de l'offre en transports publics. Cette étude recommande par ailleurs de ne pas réaliser la route interquartiers dans son intégralité.

L'étude Genève-Sud accompagnée d'une évaluation environnementale stratégique, a confirmé les options de développement de l'urbanisation figurant dans le plan directeur cantonal, qui consistent à prévoir de nouvelles zones d'habitations denses bien desservies par les transports publics, dans des secteurs où les enjeux environnementaux ne sont pas prépondérants. Elle a en outre confirmé la qualité environnementale de ce secteur du canton.

L'étude s'est poursuivie par l'approfondissement de variantes de raccordement de Genève - Sud au contournement autoroutier et a abouti, au terme d'une analyse multicritères, à confirmer la nécessité de compléter la jonction autoroutière de la Milice et à recommander la réalisation d'une nouvelle route entre celles de Drize et de Saconnex-d'Arve. Le Conseil d'Etat a pris acte des conclusions de l'étude, en confirmant le programme des démarches à entreprendre. La première d'entre elles, portant sur l'augmentation de la capacité de la douane de Bardonnex, vient d'être mise en œuvre.

A cela, il convient d'ajouter que le projet d'urbanisation du PAC¹ La Chapelle – Les Sciens sur le territoire des communes de Lancy et de Plan-les-Ouates prévoit de réaliser un nouveau quartier qui s'inspire largement du principe du développement durable, avec une mixité logements – emplois, un concept énergétique favorisant les énergies renouvelables, une gestion intégrée des eaux, un réseau dense pour la mobilité douce et une desserte optimale par les transports publics grâce à la réalisation du pôle d'échange du Bachet (RER, tram, bus, P+R). La planification de ce nouveau quartier prévoit de préserver une ceinture verte au sud de ce dernier. Cette intention s'est concrétisée par l'aboutissement de l'étude « PAC La Chapelle – Les Sciens – Concept d'aménagement paysager de la ceinture verte » réalisée en 2005 par le département en charge de l'aménagement (ex-DAEL) en association avec les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates.

Au titre de la préservation, voire du renforcement des réseaux agro-environnementaux, il convient de signaler la collaboration fructueuse qui s'est instaurée entre tous les acteurs concernés (Etat, communes, agriculteurs, associations de protection de l'environnement), conduisant à la mise en place du réseau de Compesières, qui s'étend sur une partie significative du territoire des communes de Bardonnex et de Plan-les-Ouates.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger

¹ PAC : périmètre d'aménagement coordonné